

## **Que fait-on pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ?**

Selon un article de la revue *The Lancet* paru en 2007 et intitulé *A scandal of invisibility : making everyone count by counting everyone*, la plupart des personnes en Afrique et en Asie naissent et meurent sans qu'aucun document juridique ou statistique officiel n'en fasse état. L'absence de données fiables concernant les naissances, les décès et les causes de décès est à l'origine de ce scandale de l'invisibilité, qui rend la majorité des pauvres dans le monde invisibles, indénombrables et donc innombrables. Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis au niveau mondial et l'on reconnaît que l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil constituent un impératif de développement. La dynamique mondiale résulte des efforts considérables de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui ont élaboré et mis en œuvre des programmes régionaux sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil appuyés et guidés au plus haut niveau par les pays membres. Toutefois, la concrétisation du changement réel et durable dans la vie des individus est toujours loin d'être effective.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté récemment reconnaît implicitement l'importance des systèmes d'enregistrement de faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Sans eux, les États ne pourront pas respecter leur promesses « de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective » consistant « à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits de l'homme ». C'est uniquement en mettant en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil viables, universels et inclusifs que l'on pourra réellement éradiquer le scandale de l'invisibilité et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Ces systèmes forment l'élément de base d'un écosystème d'identification nécessaire à l'amélioration de la prestation de services à la population. C'est en fournissant des documents d'état civil à chaque individu que l'on peut aider à faire appliquer et protéger les droits de l'homme. Enfin, ce sont les données fiables et continues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil qui permettent de suivre les effets des politiques en permanence et à un niveau de désagrégation plus poussé.

De même, l'Agenda 2063 rappelle que l'inclusion est une condition préalable à la croissance et au développement du continent. La mise en œuvre de cet Agenda exige que chaque fait d'état civil (principalement les naissances et les décès) soit enregistré lorsqu'il survient et que les statistiques de ces faits d'état civil soient présentées et utilisées pour guider les politiques et la planification, ainsi que pour suivre le développement.

Pour tenter de remédier au mauvais fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil en Afrique, les pays africains ont élaboré une feuille de route régionale propre à guider l'amélioration accélérée de ces systèmes dans tous les pays. La feuille de route a été intégrée à un programme régional dit « Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ». Ce programme a été créé selon les instructions des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil lors de leur première conférence qui s'est tenue en 2010 à Addis-Abeba, Éthiopie. Il est guidé par les directives politiques de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état

civil, qui est devenue, officiellement, un organe permanent de la Commission de l'Union africaine (CUA), qui se réunit tous les deux ans. Le programme est piloté par un secrétariat régional basé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et par un partenariat entre les principales organisations panafricaines, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui forment le Groupe de base africain sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil.

Afin d'amener un changement viable et durable dans les pays, la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique suit cinq principes directeurs : (i) promouvoir l'appropriation et la prise en main de ces questions par les pays ; (ii) promouvoir des approches globales et intégrées, articulées par phases, aux niveaux national et régional ; (iii) promouvoir la coordination aux niveaux national et régional ; (iv) renforcer les capacités des institutions nationales et régionales d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil ; et (v) promouvoir l'innovation et le partage des connaissances.

La première phase de mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil a été conclue en août 2015, conformément au plan régional à moyen terme (2010-2015). Les priorités et réussites principales de cette phase incluent la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires nationaux chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, le renforcement de la coordination entre les acteurs de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (principalement les bureaux de statistique, les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil et le secteur de la santé), la mobilisation de l'engagement politique pour l'amélioration des systèmes au plus haut niveau de l'État grâce à la plateforme ministérielle, et la promotion du partage des connaissances et des expériences entre les pays ayant des systèmes sous-développés et ceux ayant des systèmes plus développés. Le Programme a également contribué significativement à la dynamique mondiale d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.